Image not found or type unknown

Titre de sejour vie privée et familliale

Par **gosgos21**, le **28/04/2011** à **23:07**

bjr je suis en france depuis trois ans je me suis marié ici en france en 2009 j ai deux enfts nés en france je suis declaré partout à la caf aux impots , secu en plus je vie avec ma femme sur le meme toit depuis deux ans et demi ,ma femme a un titre de sejour et elle travail en cdi donc ma qstion est : esceq j ai une chance d avoir un titre de sejour vie privée et familliale et coment dois je faire en plus j ai etudier ds une université en france en 2008 merci j dt vos reponses avec impatience

Par **Domil**, le **28/04/2011** à **23:15**

Elle doit faire la procédure de regroupement familial (je déduis de ce que vous dites qu'elle n'est pas Française, et que vos enfants ne le sont pas non plus). Pour ça elle doit avoir un logement suffisant pour 4 personnes (entre 42m² et 48m² selon la région) et un revenu au moins égal à 1.1 fois le SMIC
il est possible qu'on exige de vous que vous retourniez dans votre pays pour obtenir le visa long séjour après l'autorisation de regroupement familial

Par **gosgos21**, le **28/04/2011** à **23:39**

oui notre logement fais 55m carré

Par **sadou**, le **10/05/2011** à **19:02**

si vous etes marié en france et vous etes en situation réguliere vous avez le droit au regroupement familial sur place mais vous devez remplir toutes les conditions du rgf (logement en norme , ressorces;; bonne chance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés